

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS 148-04 ET 285

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 148-04 modifiant le Règlement 148 concernant le plan d'urbanisme

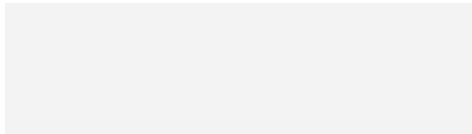
Adoption par le conseil : 15 mars 2016
Entrée en vigueur par la Municipalité régionale de comté de
Beauharnois-Salaberry, à la suite de la délivrance du certificat de
conformité à son égard : 17 mars 2016

Règlement 285 concernant les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme

Adoption par le conseil : 15 mars 2016

Les règlements mentionnés précédemment sont déposés au Service du greffe de la municipalité situé au 4^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 18 mars 2016.



Alain Gagnon, MAP, OMA
Greffier